



CONSIGNES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE / 16 JANVIER 2021

L'élection pour le renouvellement du Comité Directeur de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs aura lieu le samedi 16 janvier 2021, après la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de notre association.

En cas d'impossibilité de vous rendre à cette Assemblée Générale, deux possibilités s'offrent à vous pour faire entendre votre voix :

- vous pouvez donner soit :
 - mandat spécial à un licencié de votre club, qui vous représentera ;
 - ou procuration à un autre club, qui sera représenté par son président ou son mandataire spécial ;

attention : les 2 assemblées générales étant distinctes, il convient de remplir deux bons pour pouvoir séparés, l'un pour l'Assemblée Générale Ordinaire, l'autre pour l'Assemblée Générale Élective.

Les formulaires de bons pour pouvoir sont disponibles sur le site de la ligue : www.ligue-ara-echecs.fr

- **uniquement pour l'Assemblée Générale Élective**, conformément aux 5.5 et 6.2 des statuts, vous avez la possibilité de voter par correspondance grâce au matériel de vote du présent courrier.

Ce courrier contient :

- un bulletin de vote indiquant le nombre de voix dont dispose votre club. Il faut cocher la case correspondant à la liste pour laquelle vous souhaitez voter, ou aucune case si vous votez blanc. Veillez à n'apporter **ni rature ni signe distinctif** sur le bulletin auquel cas il serait déclaré nul ;
- une enveloppe de vote, dans laquelle vous mettrez **uniquement** votre bulletin complété ;
- un document A7 permettant l'identification du club votant que vous devez signer ;
- une enveloppe blanche à l'adresse du président de la CSOE où vous glisserez l'enveloppe de vote et le document A7 permettant l'identification du club. **Pensez à l'affranchir** avant de la renvoyer à l'adresse déjà indiquée.

Pour les clubs qui ont plus de 5 voix : vous disposez de deux enveloppes de vote et de deux bulletins de vote, afin de garantir que le suffrage est secret (le seul club à 8 voix de la ligue dispose d'une enveloppe à 5 voix et d'une à 3 voix afin de ne pas être différencié des autres). Logiquement, il vous faut mettre le bulletin à 5 voix dans l'enveloppe « 5 voix » et le bulletin complémentaire dans l'autre enveloppe.

Le jour de l'élection, les enveloppes blanches seront ouvertes après le vote physique. Si le club n'a pas voté sur place, l'enveloppe de vote sera glissée dans l'urne après vérification de la concordance entre le nombre de voix du club et le nombre de voix indiqué sur les enveloppes de vote.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétaire général (en charge de l'organisation matérielle) : contact@ligue-ara-echecs.fr et le président de la Commission de Suveillance des Opérations Électorales (qui surveille la régularité du scrutin) : valence.echecs.president@gmail.com.